

VILLE DE CHÂTEAUBOURG - DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 13/04/2023 N°121- 2023

AUTORISANT L'OUVERTURE PROLONGÉE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Le Maire de CHÂTEAUBOURG :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, 2212-2, L.2215-1;

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 3311-1 et suivants, L 3321-1, L 3332-3, L 3334-2 et L 3335-4 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2011, portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille et Vilaine;

VU la demande d'autorisation prolongée d'ouverture d'un débit de boissons, présentée par :

Monsieur CORNETTE Cyprien,

Bar Le Comptoir

6 rue de la Goulgatière

35220 Chateaubourg

Souhaitant une prolongation d'ouverture jusqu'à 2h00 à l'occasion de la manifestation suivante :

Anniversaire de l'établissement

Le vendredi 5 mai 2023

CONSIDÉRANT que cette manifestation correspond à la définition prévue à l'article 11 de l'arrêté préfectoral d'Ille et Vilaine, sur les débits de boissons, du 30 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT que des dérogations d'ouvertures prolongées peuvent être délivrées par les maires, au titre de l'arrêté cité plus avant;

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: L'établissement « Le Comptoir », situé au 6 rue de la Goulgatière, 35220 Chateaubourg, est autorisé exceptionnellement à rester ouvert, le 5 mai 2023, jusqu'à 2h00 du matin.

<u>ARTICLE 2</u>: La direction de l'établissement devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, interdiction de distribution d'alcool aux mineurs, répression de l'ivresse publiques, etc...).

HÔTEL DE VILLE BP 92156 - 35220 Châteaubourg

Tél.: 02 99 00 31 47

MeI: vieassociative@chateaubourg.fr

www.chateaubourg.fr - mairie@chateaubourg.fr